

Nice, le 30/12/2020

Objet : Lettre de Grâce Communication On Progress (COP)

Madame, Monsieur,

Nous reconnaissons qu'une condition clé pour participer au Pacte Mondial des Nations Unies est la préparation et publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette déclaration du PDG comprend une description des actions pratiques au regard des principes du global compact et une mesure des résultats ou des résultats attendus.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le retard du partage et de la publication de notre rapport sur la COP.

En raison du contexte actuel (COVID 19) notre organisation a été revue, et nous n'avons pas eu la possibilité de réunir tous les éléments nécessaires quant à la réalisation de cette étude.

Nous sollicitons par la présente une période de prolongation afin de pouvoir publier un COP décrivant les efforts de notre entreprise et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Notre nouveau rapport sera publié sur le site web du COP au plus tard le : 31.03.2021, correspondant au délai de 90 jours à compter de la date limite de la COP.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M.Christian COPPOLA
Président de REMANENCE



455, Promenade des Anglais- L'Arénas – Le Communica – 06200 Nice

Tel : 0033(0)4 93 83 61 16 — E-Mail : Contact@remanence06.fr – Web : www.remanence06.fr

S.A.S REMANENCE au capital de 37 000 euros – N° SIRET 417 794 039 00038 – RCS NICE B 417 794 00020 – code Naf 8121Z